

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 62 (1924)  
**Heft:** 18

**Artikel:** Types et silhouettes : (composition d'examen faite le 27 mars 1924, par un collégien de 16 ans, élève de la Ire classe scientifique d'un de nos collègues communaux)  
**Autor:** Rocharnon  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-218732>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des propriétaires de Pépinet. Déjà, en 1565, le règlement oblige les particuliers à nettoyer la rue et d'entretenir les pavés au droit de leurs immeubles tous les samedis. La ville engageait des « pavissieux » ou pavisseurs, à forfait ou à la journée, en leur accordant (1606), un justaucorps, une paire de chausses, des bas de couleurs. Les fontaines publiques étaient nombreuses ; chaque « bannière » (quartier) avait la sienne. On les entretenait avec soin. Jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et plus tard encore, leurs bassins étaient en bois de chêne ou de vuarne. C'est en 1576 qu'apparaissent les premières fontaines en pierre. En 1584, on dote la fontaine de St-Pierre ou de Bourg d'une statue de la *Patience*, et celle de la Palud d'une statue de la *Justice* dues l'une et l'autre à Jacques Berrod, faiseur de figures de fontaines, de Cressier, près le Landeron, et livrées le 13 juillet 1585 pour le prix de 450 florins.

Le 22 septembre 1676, un peintre de Vevey, de Rameru, fait remettre en couleur, par sa fille, la statue de la Justice. En 1780, les filles de David Gentil, mécontentes d'un jugement rendu par Messieurs de Lausanne, remplacent sa balance par un parasol ; elles doivent, pour ce fait, comparaître devant le Conseil, qui les acquitte, mais obligea leur père à refaire la main brisée de la Justice. Lausanne comptait aussi plusieurs puits et des « estuves » (bains chauds). Une « maison des estuves » existait au XVII<sup>e</sup> siècle, près de la Cheneau de Bourg. L'eau qui leur était nécessaire était prise au Flon.

De bonne heure, la vente des denrées fut soumise à des inspecteurs et tarifiée. On refuse, en 1567, aux panetiers et boulangers de réduire à 18 onces le pain blanc d'un sol : on punit les boulangers pris en faute. En 1583, on leur fait défense de vendre le pain sans le peser.

Les années 1585 à 1587 furent des années de disette de pain : la récolte n'avait pas manqué, mais on l'avait transportée (exportée) à Lyon et autres lieux. Aussi, en 1586, un mandement de Leurs Excellences interdit-elle l'exportation du blé. Cette mesure fut insuffisante pour assurer l'alimentation de la population ; on envoya noble Jean-Baptiste Loys demander à Berne aide et soulagement. Défense fut faite aux boulangers de faire du pain blanc. Seul était admis le pain de ménage, vendu au prix fixé par le Conseil. Durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, la question du blé et du pain reste angoissante pour les autorités de Lausanne.

En 1709, on ensemece tous les terrains disponibles ; ainsi la moitié de la Plaine de Vidy. Le pré de Georgette est laissé en herbe pour la nourriture du bétail. On décide que le pain sera fait d'un mélange d'épeautre, de seigle, de mèle (avoine et orge). Ce pain, dit « bis », était vendu aux pauvres. En 1705, Lausanne comptait 25 boulangers : il en possède actuellement 85.

Le plaid général de 1368 renferme déjà des prescriptions très sévères pour les bouchers ; ils ne pouvaient s'établir, par exemple, que dans la ville inférieure. En 1437, l'évêque autorise l'ouverture d'une boucherie à la Cité. Chaque boucher payait, pour son étal, un droit annuel, et une finance spéciale pour chaque bête abattue. Les prix des différentes sortes de viande étaient fixés chaque année par le Conseil, à des taux si bas que les bouchers n'arrivaient pas à payer leurs fournisseurs de bétail, et comme le Conseil ne voulait rien entendre, ils se tiraient d'embarras en se servant de faux poids et en vendant « chair dangereuse », au risque de l'amaigrissement et de la prison.

Les boucheries laissent fort à désirer. Le Conseil des vingt-quatre et des quarante cherche vainement à y remédier. Plusieurs de ces boucheries appartenaient à la Ville, qui les louait au plus offrant ; ainsi celle de St-Etienne avec les chaudières et l'escorchoir (abattoir).

(A suivre.)

(Résumé par J. Blanc, secrétaire).



### TYPES ET SILHOUETTES

(Composition d'examen faite le 27 mars 1924, par un collégien de 16 ans, élève de la 1<sup>re</sup> classe scientifique d'un de nos collèges communaux.)

**M**IER, le château était en fête. Aujourd'hui, la nuit a ramené la tranquillité et la paix.

Sur les flancs de la montagne ombragés par d'austères sapins, un trouvère déambule en chantant : La semaine a été bonne et les seigneurs généreux.

Une vieille pend à son cou ; un sac de cuir passé en bandoulière, lui bat les jambes à chaque pas ; il contient toutes ses œuvres et tous ses trésors.

Son petit chapeau de feutre noir est surmonté d'une superbe plume que rythme le mouvement saccadé de ses pas ; son habit jaune et rouge, illumine d'un éclair passager les troncs bruns et résineux des sapins.

Le soleil a déjà parcouru la moitié de son chemin et le trouvère paraît s'en apercevoir, car il tire de son havresac, les restes des festins passés. Puis il continue son chemin, solitaire, improvisant des chansonnettes gaies qui s'égrènent dans la solitude des bois. Le soir approche et le château n'est pas encore apparu aux yeux du voyageur, mais la voix grêle d'une clochette le dirige vers un monastère, où il demande l'hospitalité.

Dans la chapelle, une vingtaine de moines, tous de noir habillés, sont agenouillés et prient la tête penchée ; sur leurs dos voûtés, un rayon de lune entré par une étroite fenêtre, court et semble ainsi les unir au ciel. L'office terminé chacun rentre en sa cellule et le trouvère est laissé seul, en présence d'un repas et du concierge qui lui donnera une chambre pour la nuit. Si le trouvère n'avait pas été si fatigué, il aurait entendu, pendant toute la nuit le murmure des prières et les chants des religieux.

Le soleil n'est pas encore levé lorsque le trouvère quitte l'hospitalière maison de Dieu. Mais déjà, après avoir chanté matines, les moines prennent de l'exercice en vaquant aux travaux agricoles.

Le trouvère chemine et arrive enfin à la lisière de la forêt. Il passe devant les pauvres huttes des paysans ; huttes construites en terre et en feuillage ; leur intérieur est sombre et enfumé ; les habitants, appauvris par les guerres fréquentes entre seigneurs, sont dénués de tout appareil ; mais ils n'en sont pas moins beaux, forts et sains, les hommes, prêts à répondre à l'appel de leur souverain, et les femmes, à remplacer leurs maris dans le dur et ingrat travail de la terre.

Le trouvère ne s'arrête pas à ces humbles chaumières, car dans le lointain, sur une éminence il aperçoit le château ; leste, agile, il grimpe le coteau. On l'a aperçu de loin et le pont-levis est baissé. Les souverains l'accueillent avec joie, car la fête va commencer.

Dans une large enceinte, de robustes chevaliers se mesurent et se toisent. Ils sont grands, larges d'épaules et grêles des flancs. Ils sont montés sur de vigoureux palefrois, leurs têtes sont enfermées dans les heaumes scintillants de joyaux et leurs corps, protégés par une épaisse cuirasse richement ornée ; à leur côté droit pend l'épée remise par le parrain le jour de leur confirmation, en leurs mains une lance longue et effilée attaque et blesse l'ennemi ; de tranchants éperons stimulent les hardis coursiers. Les coups pleuvent de part et d'autre et des étincelles jaillissent de ces corps de fer, qui bientôt joncheront peut-être un champ de bataille.

Le combat terminé, les chevaliers et leurs dames prennent place sur des divans. Le maître du château distribue les prix aux vainqueurs et annonce le repas. C'est à ce moment que le trouvère apparaît et débite ses contes, puis chante quelques chansons accompagnées de sa vielle.

Il s'attire de nombreuses félicitations et reçoit des cadeaux, puis il continuera sa course aventureuse.

Pour copie non conforme :

Rochardon.

**Un nouveau Salomon.** — Un automobiliste écrase, dans un village des environs de Martigny, une poule imprudente. En homme bien élevé, il arrête sa machine et offre trois francs au propriétaire, en lui laissant la volaille par-dessus le marché.

— Pas de ça ! répondit le bonhomme, donnez-moi trois francs cinquante et gardez la poule.

Entêtement des deux parties, aucune ne veut céder.

Un paysan vient à passer, s'arrête, écoute la discussion, puis, sortant dix sous de sa poche, les donne au propriétaire de la poule, et met celle-ci sous son bras.

— De cette façon, dit-il, je vous arrange tous deux.

### PRINTEMPS !

*Bravant mars, riant du péril,  
Le temps met son manteau d'avril  
En satin bleu doublé de gaze ;  
Manteau de fou, manteau d'amant  
Où le soleil luit ardemment  
Comme une agrafe de topaze.*

*Ainsi léger et court-vêtu,  
Chantant gaiment turlututu  
Ou tontaine, tonton, tontaine,  
Le temps joyeux s'en va devers  
Les bois fleuris et les prés verts  
Courir un peu la pretentaine.*

*Parmi les arbres rajeunis,  
Il vient siffler au fond des nids  
Où les oiseaux battent des ailes ;  
Cachés dans les premiers buissons,  
Il chante un couplet aux garçons  
Et prend la taille aux demoiselles.*

*Aussi quand riant d'un péril  
Le temps met son manteau d'avril,  
Depuis Prud'homme à l'air antique  
Jusqu'à l'oiselet dans son nid,  
Chacun l'adore et le bénit,  
C'est un universel cantique.*

*Mais, réveillé par ces chansons,  
Et trouvant que nous commençons  
Trop tôt la fête printanière,  
L'Hiver, jaloux de nos gâtés,  
Au bout de mars nous a guettés  
Avant d'entrer dans sa tanière.*

*« Attendez ! dit-il. Ah ! crebleu !  
Je vas t'en flanquer du ciel bleu,  
Des pieds dansants, des fleurs foulées,  
De l'amour !... » Et cheveux au vent  
Il se retourne en se sauvant  
Et nous jette des giboulées.*

*Envieux, malade et bougon,  
Ce birde à mine d'Harpagon  
Vêtu de laine couleur bise  
Est mouillé comme un abreuvoir.  
Quand il crache, ça fait pleuvoir,  
Et quand il tousse, c'est la bise.*

*Et voici que les durs grêlons  
S'envolent de ses doigts félons,  
Mitrailant la feuille précocée,  
Et font du haut du firmament  
Rouler et croûler méchamment  
Ce tas de pois blancs qu'il écossé*

*Et le pauvre temps en péril  
Retrousse son manteau d'avril  
Et s'enfuit trempé sous sa gaze,  
Laisant pendre au bout d'un ruban  
Comme un triste gland de caban  
Sa belle agrafe de topaze.*